



Congé payer esque j'ai le droit d'en prendre

Par **chouchou44**, le **12/09/2016** à **09:49**

Bonjour,

Voilà ma question : j'ai un CDI depuis le 7 avril 2016. J'ai acquis des jours de congés. Je voudrais prendre une semaine en octobre. Je voudrais savoir si j'ai le droit ? et si oui, est-ce que ses congé serons en moins sur l'année prochaine ou pas ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **12/09/2016** à **11:27**

Bonjour,

Le droit de les prendre est lié au fait que votre employeur accepte de vous les donner. Combien avez vous acquis de jours d'avril à octobre ? Je ne sais pas trop ce que dit la législation sur les CP la première année...

Par **P.M.**, le **12/09/2016** à **12:08**

Bonjour,

Normalement vous avez acquis des congés payés depuis votre entrée dans l'entreprise jusqu'au 31 mai 2016 que l'employeur doit vous faire prendre avant le 31 octobre 2016 sauf autre période d'acquisition prévue à la Convention Collective applicable...

Eventuellement, vous pourriez demander à en prendre par anticipation en complément sur ceux acquis depuis le 1er juin 2016...